

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 126

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE UNIQUE

Après le mot :

« environnement »,

insérer les mots :

« , notamment des paysages, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La préservation de l'environnement doit prendre en compte spécifiquement nos paysages qui sont une grande richesse de notre pays. Sous couvert de lutte contre le réchauffement climatique, on ne peut accepter que nos paysages ou parcs naturels régionaux soient dénaturés, notamment par des parcs éoliens.